

**Projet de règlement grand-ducal**

**portant modification du règlement grand-ducal modifié du 27 septembre 2008 relatif à la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia).**

-----  
**Avis du Conseil d'Etat**

(28 septembre 2010)

Par dépêche du 17 septembre 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a fait parvenir à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal sous rubrique.

Au texte du projet de règlement grand-ducal, élaboré par le ministre des Affaires étrangères, était joint un exposé des motifs.

Par une dépêche également jointe du 13 septembre 2010, le Président de la Chambre des députés fait part de l'approbation de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration qui s'était réunie le jour même, tel que le prévoient d'ailleurs les dispositions de la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation du Luxembourg à des opérations pour le maintien de la paix servant de base juridique audit projet de règlement.

L'objet du projet de règlement grand-ducal consiste à prolonger la participation de deux membres de la Police grand-ducale à la mission d'observation menée par l'Union européenne en Géorgie jusqu'au 14 septembre 2011.

Le Conseil d'Etat marque son accord avec le libellé du dispositif du projet de règlement grand-ducal sous examen.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 28 septembre 2010.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder